

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2010

**PRESENTS** : A. Lescoules, J. Dussutour, B. Dhoudain, J-C. Le Borgne, J-B. Carrère, H. Castagné, J-L Bareilles, J. Pérès, M-C. Pontiers, E. Pourtet.

**ABSENTS** : C. Houle (procuration à J-C. Le Borgne), S. Lauberton (procuration à A. Lescoules), J-D. Haurine-Cousté (procuration à J. Pérès), M. Gangnet (procuration à J. Dussutour)

Aucune observation n'étant portée sur le compte-rendu précédent, on passe directement à l'examen de l'ordre du jour.

Avant de commencer M. le Maire précise que l'absence de Michel Gangnet est due à sa participation à cette même heure à une commission de la communauté de communes consacrée à la Télévision Numérique Terrestre.

Enfin, il explique la présence de M. Lionel Paillardin, Président de l'association « Ecoles et Territoires », qui a énormément aidé la commune dans son procès contre l'Education Nationale en raison de la suppression d'un poste à l'école maternelle de Luz.

La commune vient de gagner en Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, qui a annulé le jugement du Tribunal Administratif de Pau.

Ainsi en raison de la situation de la commune en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), les enfants de 2 à 3 ans doivent être comptabilisés dans les effectifs scolaires (par assimilation des ZRR en Zones Sociales Défavorisées du code de l'Education Nationale).

Dans ces zones l'Etat doit maintenir les services publics (actuellement l'Etat ne comptabilise plus, sauf dans certaines zones urbaines, les enfants de 2 à 3 ans).

Cette décision devrait faire jurisprudence et ainsi permettre de maintenir des classes en milieu montagnard.

M. le Maire se dit très heureux de ce dénouement, qui, certes ne pourra permettre de réouvrir le poste à la rentrée 2010, mais qui pourra peut être y contribuer à une rentrée ultérieure.

M. le Maire adresse les remerciements du conseil municipal à M. Lionel Paillardin.

## **I) Taxe Locale d'Equipeement appliquée aux abris saisonniers**

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de modifier la délibération prise le 26 octobre 2009 en ce qui concerne la TLE applicable aux abris saisonniers. La Direction de l'Equipeement ne l'accepte pas ainsi rédigée. Il ne s'agit que d'une question de forme ; le montant ne change pas.

M. le Maire donne lecture de la proposition de modification qui est acceptée.

## **II) Introduction de « clauses sociales d'insertion » dans les marchés publics de la commune**

Un chargé de mission pour le développement des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics, M. Pascal Bordeau, a été embauché par la Maison Commune Emploi Formation de l'agglomération tarbaise. Il est chargé de sensibiliser les maîtres d'ouvrage du département sur ces clauses.

Le but de ces clauses qui peuvent être introduites dans la rédaction de certains marchés publics est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté (inscrites à l'ANPE, chômeurs de longue date, titulaires du RSA, de l'Allocation de Solidarité Spécifique, jeunes suivis par le CIVIS (Mission Locale), travailleurs handicapés).

Le chargé de mission a pour rôle de mobiliser les collectivités locales, les partenaires de l'emploi et de la formation, les entreprises.

Plusieurs articles du code des Marchés Publics peuvent être insérés dans la rédaction des documents du marché (articles 14, 15, 13, 53 et 30). Le plus fréquemment utilisé est l'article 14. Il prévoit dans les cahiers des charges que l'entreprise consacrera dans l'exécution du marché un certain nombre d'heures de travail à une action d'insertion.

L'insertion sera alors une condition d'exécution du marché. Le temps de travail dans l'entreprise ne doit pas être dérisoire (au minimum 15 jours) pour que cela ait un sens pour le salarié, employé en contrat classique (CDD). Le salarié sera suivi pendant son travail dans l'entreprise par un « référent dédié ».

Plusieurs collectivités du département se sont lancées dans l'expérience :

- le Conseil Général (qui a son « public », avec les titulaires du RSA qu'il suit)
- l'OPH 65
- la commune de Lourdes pour la construction de sa Maison Commune Emploi Formation

Le marché doit avoir un montant minimum (80 000 euros environ) pour que l'insertion de cette clause soit possible avec l'article 14.

Le conseil municipal décide d'étudier au cas par cas la possibilité d'inclure cette clause dans les prochains marchés publics d'un montant supérieur au seuil mentionné ci-dessus.

### **III) Rapport d'activités du Point d'Appui**

Le rapport a été rédigé par Josette Darré qui accomplit bien un travail parfois difficile.

En 2009, Josette a reçu 870 visites et 126 offres d'emploi.

Les demandeurs d'emploi apprécient l'affichage papier des offres, les lieux qui leur sont maintenant dédiés et la possibilité d'accéder aux informations souhaitées grâce au poste informatique mis à leur disposition.

Le point d'appui est fréquenté par des habitants de toutes les communes du canton. Josette a également listé tous les employeurs du canton qui s'adressent à elle.

Enfin, 64 entretiens ont été menés par la Mission Locale auprès de jeunes âgés de moins de 25 ans ; cela concerne 48 jeunes dont 28 nouveaux accueillis pour cette année 2009 (sujets abordés : la formation, l'emploi, la santé, le logement, les déplacements, etc ...).

Enfin, Josette Darré a participé à beaucoup d'actions réalisées par la Maison Commune Emploi Formation du Pays des Gaves (animation d'ateliers, « services à distance » avec le Pôle Emploi et la cyberbase de Luz, forum de l'emploi de Lourdes ...)

### **IV) Le centre de secours**

Le centre de secours agrandi et réhabilité sera inauguré le samedi 20 février à 11 h.

Il faut maintenant le rétrocéder au SDIS.

M. le Maire lit la convention préparée par le SDIS à cet effet.

### **V) Renouvellement du bail de la Trésorerie**

Le bail doit être renouvelé et scindé en deux baux : un pour les bureaux, un pour le logement.

Il est révisé pour tenir compte de l'Indice Insee de la construction. Le total des deux baux est de 8 769 euros par an.

## **VI) Versement d'acomptes sur les subventions allouées aux associations**

Comme chaque année certaines associations ont besoin pour fonctionner du versement d'un acompte sur les subventions votées lors du budget primitif.

Il s'agit de :

- L'association la Pourrière = 1 300 euros pour le Carnaval qui se déroule en février.
  - L'association Jazz-Pyr = 7 620 euros
  - L'association Amicale Luzéenne = 4 860 euros pour le voyage à Paris début mars  
(association de l'école primaire)
  - Le Comité des fêtes de Luz = 10 000 euros
  - L'association Fréquence-Luz = 10 000 euros
- Soit un total de : 33 780 euros

Le conseil Municipal donne son accord, sauf Mme Cécile Pontiès qui s'abstient pour l'acompte à Fréquence-Luz.

## **VII) Mission de conduite d'opération pour les travaux de turbinage de l'eau potable sur les conduites de Yer de Prat et Cap de Gros**

Cette mission avait été confiée à ICE dont le gérant est M. Lasvaladas. ICE a disparu. Une nouvelle société la SACAM lui a été substituée dont le gérant est toujours M. Lasvaladas.

M. le Maire propose de transférer aux mêmes conditions la mission de conduite d'opération d'ICE à la SACAM.

Après étude du dossier par PRIMA, le maître d'œuvre, il apparaît indispensable de procéder à une campagne de mesures des débits au moins sur sept mois pour bien dimensionner les ouvrages.

## **VIII) Télétransmission par voie électronique**

M. le Maire indique qu'il est désormais possible sous certaines conditions de transmettre par voie électronique

- Les actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture :
- Les payes à la perception
- Les données concernant l'urbanisme à la Direction Générale des Impôts

Cela accélèrera beaucoup la transmission des pièces, le retour par courrier de la Sous-Préfecture étant devenu très lent maintenant.

Le coût de l'opération sera atténué par la diminution des affranchissements.

Le Maire propose de confier la mise en place des dispositifs informatiques au Syndicat Intercommunal AGEDI dont la commune est membre.

Le coût AGEDI est de 551, 35 €.

Le conseil municipal donne son accord.

**IX) Modification de la délibération concernant la cession gratuite par la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges aux communes de Barèges et Sers de l'assiette de la route de Tournaboup à Superbarèges**

Cette délibération doit être modifiée, des superficies ayant changé entre l'ébauche du document d'arpentage et le document d'arpentage définitif.

M. le Maire donne lecture de la nouvelle délibération.

**X) Entretien et valorisation des sentiers du Pays Toy**

M. Le Maire donne lecture du courrier du Président de CSVB qui fait le point sur l'avancement de cette opération.

La CSVB réalisera en 2010 l'entretien des sentiers inscrits dans l'édition en cours du guide PR 22 (fauchage, élagage, balisage, petite maçonnerie) = 22 sentiers par guide autorisés seulement sur tout le canton.

Or, les sentiers répertoriés entre le PR 22, le livret « Barèges », et le dépliant de Gèdre-Gavarnie sont au nombre de 44. Ainsi pour ne pas « sacrifier » de sentiers, il sera réalisé deux éditions = Niveau 1 et Niveau 2.

Les guides mentionneront aussi les sentiers praticables en hiver à pied ou en raquettes.

Les éditions paraîtront au printemps 2011.

**XI) Loto du collègue**

Le foyer socio éducatif du collègue (la Présidente Raymonde Fourtine et le principal Jean-Christophe Audouard) remercie la commune pour son aide dans l'organisation du loto : dotation en lots et prêt du casino.

**XII) Courrier de M. Jean François Laurent, coordinateur départemental du Téléthon.**

M. Laurent remercie les communes et les donateurs et annonce globalement des résultats en baisse entre 5 et 8%. Il fixe les dates du prochain téléthon les 3 et 4 décembre 2010.

**XIII) Territoria d'argent**

M. le Maire propose d'adhérer à l'association qui gère ce concours pour un coût de 0.020 euros par habitant.

**XIV) Programme d'Intérêt Général pour la performance énergétique.**

Ce programme se propose d'aider les particuliers à diminuer leurs dépenses énergétiques, pour lutter contre le réchauffement climatique, et le gaspillage des énergies non renouvelables.

Les particuliers bénéficieront d'un diagnostic gratuit (sous conditions de ressource) de leur habitation, du chiffrage d'un programme de travaux, et de la mise au point d'un plan de financement (subventions- dégrèvement d'impôts).

Des permanences se tiendront à la Mairie le 4<sup>e</sup> Vendredi de chaque mois.

#### **XV) Lecture du courrier de l'association LUZARP – association des 117 copropriétaires de Pyrénées Zénith et de l'Eterle**

Cette association s'est créée après la mise en liquidation d'Atrium, société gestionnaire de ces deux résidences de vacances.

Le Maire et ses adjoints ont rencontré Les responsables de LUZARP, ont en effet approuvé leur initiative de se constituer en association et de s'adresser à une agence immobilière de Pau pour continuer à mettre en marché leurs hébergements, en attendant l'arrivée d'un autre gestionnaire. C'est l'intérêt des copropriétaires et c'est aussi l'intérêt de la commune.

Mais le courrier de LUZARP vise à manifester le profond mécontentement des copropriétaires suite au rappel de la taxe foncière 2008. Ils pensaient en effet être exonérés de taxe pendant deux ans. C'est l'information qui leur avait été donnée à l'achat de leur appartement.

M. le Maire rappelle que l'exonération des taxes foncières pendant deux ans a été supprimée par la commune par délibération du conseil municipal du 07 Juillet 1994. L'information donnée était donc erronée mais la commune n'a pas de responsabilité en cela.

M. le Maire est conscient des difficultés qu'affrontent les copropriétaires avec la liquidation d'Atrium, mais ils n'ont pas à les reporter sur la commune qui a son propre lot (impayés d'Atrium sur l'eau, l'électricité, la taxe de séjour sans doute jamais récupérés).

M. Dhoudain renchérit en rappelant qu'après la disparition du premier gestionnaire (Holiday International), il avait attiré l'attention des copropriétaires sur le peu de crédibilité d'Atrium, et avait donné les coordonnées d'un autre gestionnaire qui était prêt à prendre les résidences, mais avec un rendement de loyer moindre car celui fixé à l'origine était d'après lui impossible à tenir.

#### **XVI) Emploi de M. Serge Nadau**

Le contrat d'avenir de M. Nadau est arrivé à sa fin. M. le Maire propose d'employer cette personne sur un emploi d'adjoint technique à mi-temps.

Le conseil municipal donne son accord.

#### **XVII) Plan de relance**

La commune ayant respecté les dispositions du plan de relance (un certain volume d'investissements en 2009), le versement anticipé du FCTVA en année N+1 sera pérennisé.

### **XVIII) Achat de livres anciens portant essentiellement sur le XIXème siècle**

La commune a participé à une vente aux enchères de livres anciens pour le Point Patrimoine.

Les livres suivants ont été achetés :

- Louis de Campus – Vallée de Barèges : 4 volumes (1899 – 1900)
- Fernand de Cardaillac :
  - Témoin du coup d’Etat (1848 – 1852)
  - Madame de Maintenon et ses 2 voyages dans les Pyrénées (1675 et 1677)
- Le Bondidier : Voyage de Napoléon III et Eugénie aux Pyrénées en 1859
- Jubinal : Impressions de voyage (1858)
- Ignace Antoine Melling : Album : Voyages pittoresques dans les Pyrénées françaises - 72 gravures (1826-1830) Réédition 1977.

L’ensemble de ces achats a été effectué pour 869 euros.

### **XIX) Point sur l’hôpital de Lourdes**

M. le Maire explique que cet hôpital est un outil indispensable dans l’organisation de la santé sur le plan départemental. Il s’y réalise 350 accouchements par an. De plus, Lourdes et la Haute-Vallée accueillent de nombreux visiteurs : pèlerins, touristes, skieurs.

Actuellement le dossier de construction d’un nouvel hôpital à Benac est une coquille vide alors qu’au même moment l’Etat s’emploie à déstabiliser l’hôpital de Lourdes.

M. le Maire invite les conseillers municipaux et les habitants de Luz à se mobiliser pour la défense de cet établissement.

### **XX) Réalisation de la plage de dépôt**

M. Abadie de Villenave a donné son accord pour l’achat par la commune de la parcelle 781 au prix de 5 000 euros.

La plage de dépôt sera réalisée sur cette parcelle en 2010.

### **XXI) Choix du facteur d’orgue pour la réalisation d’un orgue de facture allemande dans l’église des Templiers**

Le choix a été très difficile, en raison de la grande qualité des offres.

Ce projet est porté par la paroisse en partenariat avec la commune, maître d'ouvrage.

Le choix s'est porté sur Yves Koenig. Le coût de réalisation est de 125 418 € HT.

Deux associations seront créées, une confessionnelle et une autre civile, pour récolter les dons du parrainage des tuyaux de l'orgue qui iront de 10 à 500 euros.

Il sera possible de défiscaliser 60 % des dons.

## **XXII) Renouvellement du comité des fêtes**

M. Michel Theil a démissionné pour des raisons professionnelles, et le bureau a été complètement transformé avec l'entrée de jeunes du Pays, très motivés.

**Présidente** : Elodie Espagnol  
**Trésorier** : Bernard Laporte  
**Trésorier adjoint** : Alistair Trey  
**Secrétaire** : Adrien Lauberton  
**Secrétaire Adjoint** : Jean Trescazes

Le maire attire l'attention sur l'enchaînement des festivités du mois de juillet qui sera très chargé.

- du 9 au 13 juillet : festival de jazz
- 14 juillet : fête nationale
- 17 juillet : fête de Saint Sauveur (sous réserve que la date soit validée lors de la réunion de coordination du 05/03/2010)
- 18 juillet : Mondovelo
- 20 juillet : étape du Tour de France
- 21 juillet : journée repos du Tour de France avec l'organisation du Marché de Pays dans le Parc de la Maison Poque
- 22 juillet : étape Tour de France : Tourmalet-Pau

Pas moins de 100 000 personnes sont attendues sur les deux versants du Col du Tourmalet du 14 au 21 juillet.

Il faudra mobiliser les employés communaux et les associations.

**L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée**